en créateur d'énergies

Qui Sommes-nous?



Producteur d'énergies vertes et locales



Expert en énergie photovoltaïque



Intervention sur l'ensemble de la chaîne de valeur





Présentation comité de projet | Juillet 2024

Enoé est présent à chaque étape de votre projet.

Nous vous accompagnons à chaque étape et nous assurons une prise en charge complète pour garantir la réussite et la pérennité de vos projets.









enoé.

Présentation comité de projet | Juillet 2024



Enoé, c'est trois domaines d'expertises.







Où Sommes-nous?

Un ancrage territorial fort

- Le développement des **énergies** renouvelables sur un territoire nécessite la prise en compte des réalités locales.
- Enoé a pris le parti de s'implanter auprès des territoires. La connaissance du terrain, des enjeux et des acteurs locaux et un élément fondamental dans la réussite d'un projet.



S

enoé.

Présentation comité de projet | Juillet 2024



150

Collaborateurs

+500

Sites en exploitation sur toute la France

130

MWc de projets en exploitation et en construction



Déroulé de la présentation

Eléments abordés durant la réunion :

- Présentation des objectifs du projet, de ses principales caractéristiques, de ses enjeux socio-économiques, de son coût prévisionnel, de sa puissance projetée, et de ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire;
- Description des principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés pour sa desserte;
- Présentation des options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire, des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables;
- Discussion des options de raccordement envisagées

Organisation et déroulement de la présentation :

- Présentation du porteur du projet et gouvernanc
- Localisation du projet
- Plan parcellaire et références cadastrales
- Objectifs du projet
- Urbanisme
- Synthèse des enjeux identifiés dans l'étude d'imp
- Options de localisation envisagées
- Plans des locaux techniques et structures PV
- Justification du choix du site
- Retombées économiques liées à l'IFER
- Raccordement
- Historique des concertations
- Planning

Porteurs du projet / gouvernance

Maître d'ouvrage

Enoé énergie

Projet rattachée à l'agence de Nantes : 43 Quai de Malakoff 44000 Nantes

Siège social:
10 place de La Joliette
Les Docks – Atrium 10.2
CS 40612
13002 Marseille cedex 02

Contact:
Marius MICHENAUD
Responsable régional
06 29 51 65 24
marius.michenaud@enoe-energie.fr

<u>Contrat de coopération (codéveloppement)</u>

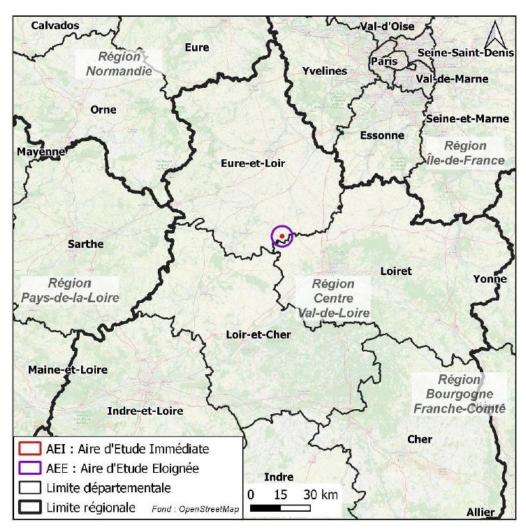
SARL du Breuil Breuil route de la Bergerie 17500 Guitinières

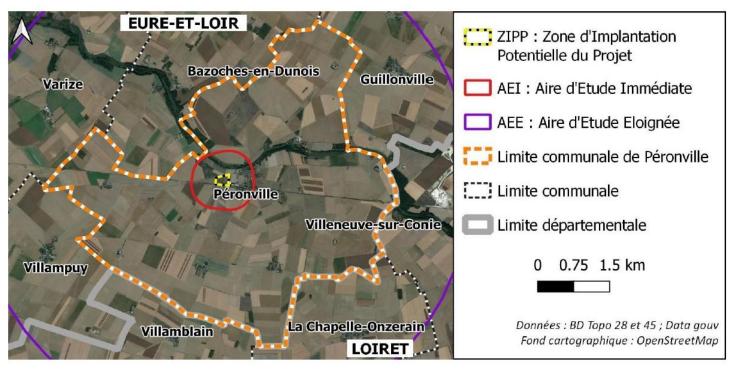
Contacts:
Clémence CARDON, fondatrice-associée
<u>clemence.cardon@breuil.eu</u>
Thomas CARDON, fondateur-associé
cardon@breuil.eu

Etude d'impact

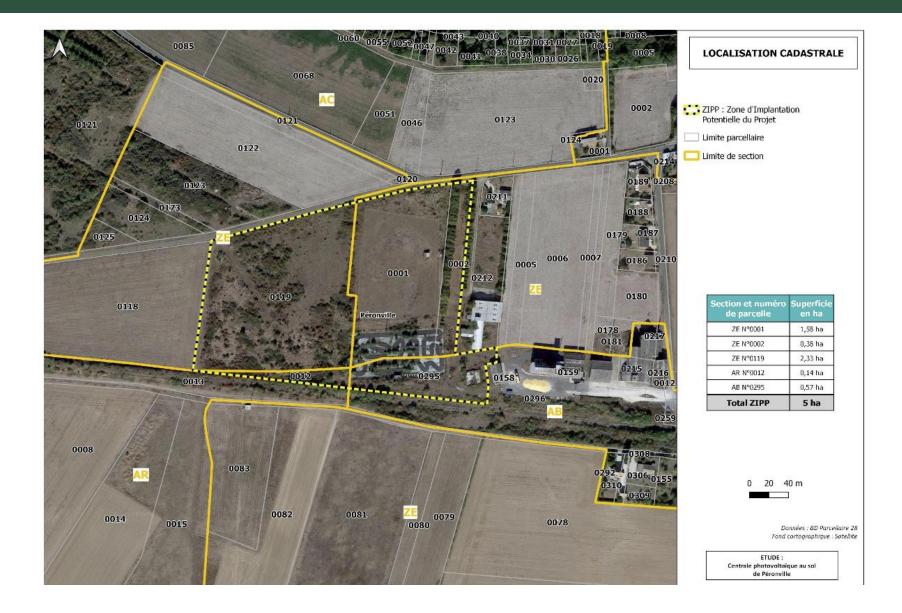
VNEI : Altifaune VPEI : Matutina EIE : Geoness

Localisation du projet





Plan parcellaire et références cadastrales



Objectifs du projet



Figure 76 – Vue Aérienne de la ZIPP en 2000-2005 (source : remonterletemps.ign.fr)



Figure 77 – Sites pollués ou potentiellement pollués (source : géorisques.gouv.fr)

Les objectifs de ce projet sont de réhabiliter un site dégradé en le transformant en une centrale photovoltaïque, afin de produire une énergie électrique décarbonée.

Le terrain est un ancien site de stockage d'engrais liquide et d'ammoniac liquéfié dont l'exploitation a été autorisée par l'arrêté préfectorale le 24 mars 1969, et dont l'activité a cessé le 31 mai 2021 par télédéclaration de l'exploitant).

Le site CEN2801350 correspond selon la Fiche détaillée BASIAS de 12/1998 à la « Société coopérative le Dunois ». Ce site BASIAS est localisé en dehors de la ZIPP. Il semblerait que sa localisation soit inexacte car il se situerai à l'intérieur de la ZIPP. La photo aérienne de 2000-2005 sur https://remonterletemps.ign.fr permet de visualiser cette ancienne zone de stockage d'ammoniaque et d'engrais.

Urbanisme

enoe.

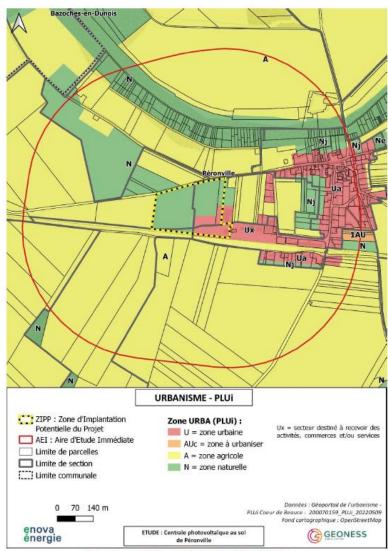


Figure 13 – Urbanisme – Zonage du PLUi Cœur de Beauce (sources : PLUi Cœur de Beauce - 200070159, PLUi, 20220509- Géoportail de l'urbanisme)

Communes « Coeur de Beauce ». Le document d'urbanisme opposable sur la commune de Péronville est le PLUi Coeur de Beauce approuvé le 09/05/2022.

La commune de Péronville appartient à la **Communauté de**

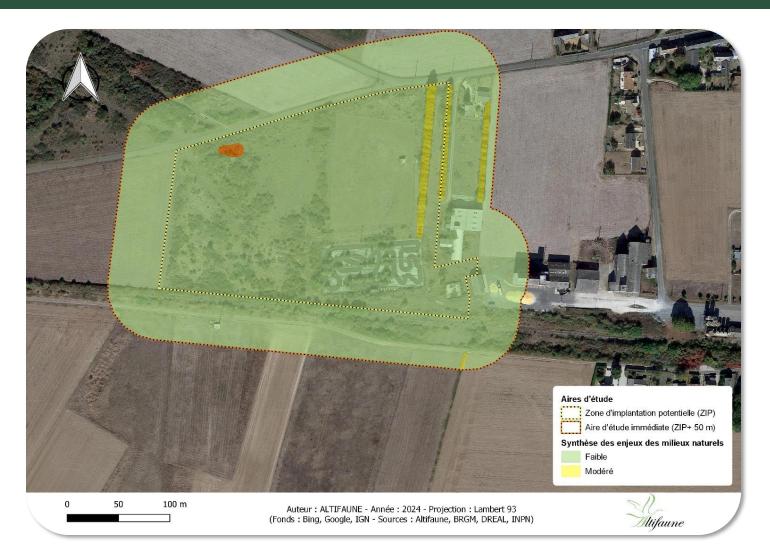
Le projet se situe majoritairement en **zone N (naturelle)** et la partie sud-est en **zone Ux (destinée à recevoir des activités, commerces et/ou services).** La superficie incluse dans la ZIPP (Zone d'Implantation Potentielle du Projet) de la zone N représente 4 ha et celle de la zone Ux, 1 ha.

Selon le règlement, **le secteur N** « correspond aux secteurs naturels du territoire, équipés ou non, à protéger en raison, de la qualité du site, des milieux naturels et des paysages ». Dans ce secteur sont autorisés : Les **constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif**, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Les bâtiments nécessaires aux services reconnus d'intérêt public, à condition qu'ils ne puissent pas être mis dans une autre zone et qu'ils fassent l'objet d'une étude d'intégration.

Selon le règlement, **le secteur Ux** « définit un secteur destiné à recevoir des activités, commerces et/ou services compatibles avec cette destination ». Dans ce secteur sont autorisés **les équipements d'intérêt collectif et services publics** s'ils sont compatibles avec le caractère de la zone et le voisinage

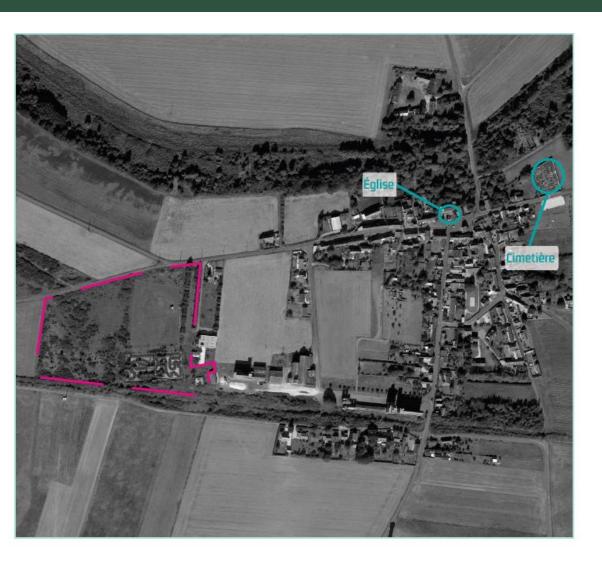
Enjeux globaux liés au volet naturel de l'étude d'impact



Un inventaire faune-flore réalisé sur quatre saisons a révélé des enjeux globaux faibles, avec notamment aucune zone humide ni gîte à chiroptère dans l'aire d'étude immédiate. Trois points présentent cependant des enjeux plus significatifs :

- Les alignements d'arbres et les haies, présentant un enjeu local modéré en raison de leur importance pour la biodiversité (transit, nidification, chasse...).
- Une petite zone de fourrés au nord-ouest du site abritant la Gesse à graines rondes, une espèce floristique patrimoniale.
- Les prairies et fourrés susceptibles d'abriter l'Alouette des champs et la Perdrix grise, deux espèces d'oiseaux patrimoniales au niveau régional.

Enjeux liés au patrimoine



Les sensibilités patrimoniales ne concernent ici que le patrimoine vernaculaire, aucun patrimoine faisant l'objet d'une protection n'étant à recenser au sein du territoire d'étude.

Patrimoine Vernaculaire					
Commune	Désignation	Distance (en km)	Périmètre d'étude	Enjeu	
PERONVILLE	Église Saint-Pierre	0,5	Rapproché	Nul	
PERONVILLE	Cimetière de Péronville	0,7	Éloigné	Nul	
PERONVILLE	Moulin de Machelainville	1,5	Éloigné	Nul	
PERONVILLE	Dolmen Pierre Saint-Marc	2,3	Éloigné	Nul	
LA CHAPELLE-ONZERAIN	Cimetière de La Chapelle-Onzerain	4,0	Éloigné	Nul	
BAZOCHES-EN-DUNOIS	Église Saint-Martin	4,7	Éloigné	Nul	
BAZOCHES-EN-DUNOIS	Cimetière de Bazoches-en-Dunois	5,0	Éloigné	Nul	

Enjeux liés au paysage







- Vue A: vue depuis l'est du site du projet au niveau la patte d'oie entre la D110 et la D132.12.
- Vue B: vue aérienne du site du projet illustrant la patte d'oie et la haie suivant le tracé de la D132.12.
- Vue C: vue depuis l'ouest du site du projet au niveau de la D132.12. (Toutes les photos: Matutina)



Défense incendie, prescriptions du SDIS

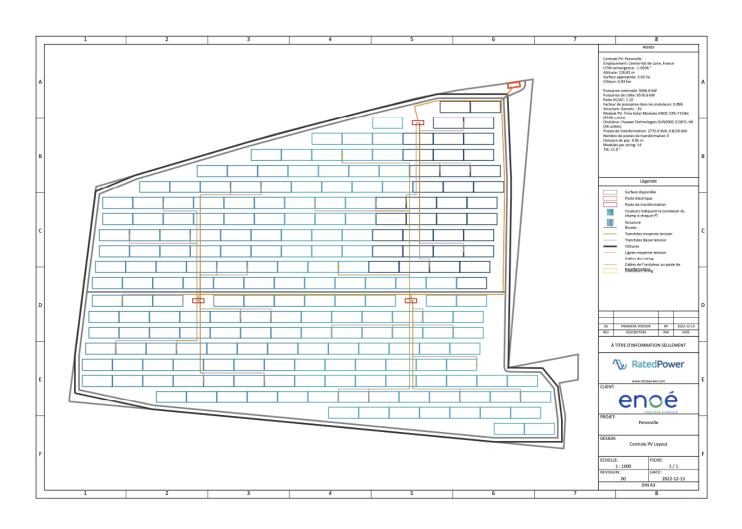


Bonjour Monsieur,

Voici les prescriptions génériques émises par le SDIS d'Eure-et-Loir dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque :

- Réaliser une voie d'accès au site de 3 mètres de large stabilisée,
- Créer à l'intérieur du site des voies de circulation d'une largeur de 3 mètres permettant :
 - de quadriller le site (rocades et pénétrantes),
 - o d'accéder en permanence à chaque construction (locaux onduleurs, transformateurs, poste de livraison, locaux techniques),
- Permettre l'ouverture permanente du portail d'entrée dans le site par un dispositif d'ouverture validé par le SDIS,
- Débroussailler régulièrement pour éviter tout risque de propagation,
- Positionner, de façon visible, une coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs à proximité d'un local technique et identifiée par la mention :
 « Attention, présence de deux sources de tension : 1- réseau de distribution ; 2- panneaux photovoltaïques » en lettres noires sur fond jaune,

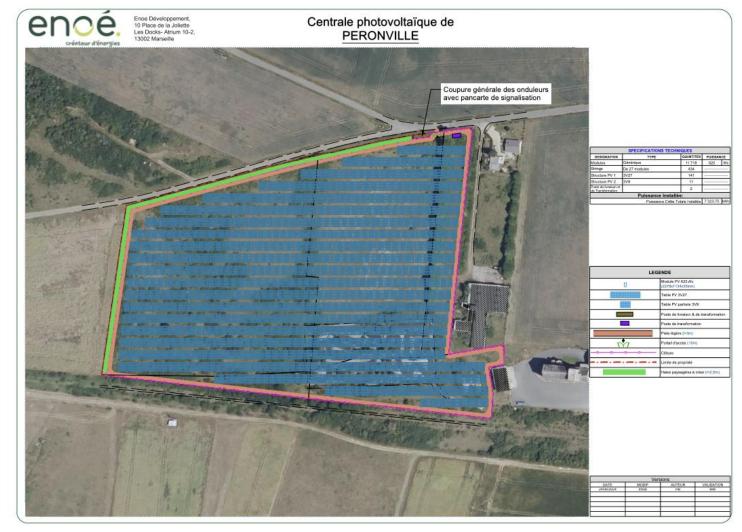
Option de localisation envisagée n°1 (scénario initial / projet brut)



Le scénario initial, daté de décembre 2022, proposait une installation de 6,5233 MWc, visant à maximiser la puissance de l'installation sans envisager d'évitements.

Ce plan permettait d'identifier le potentiel maximal du site en termes de production d'énergie.

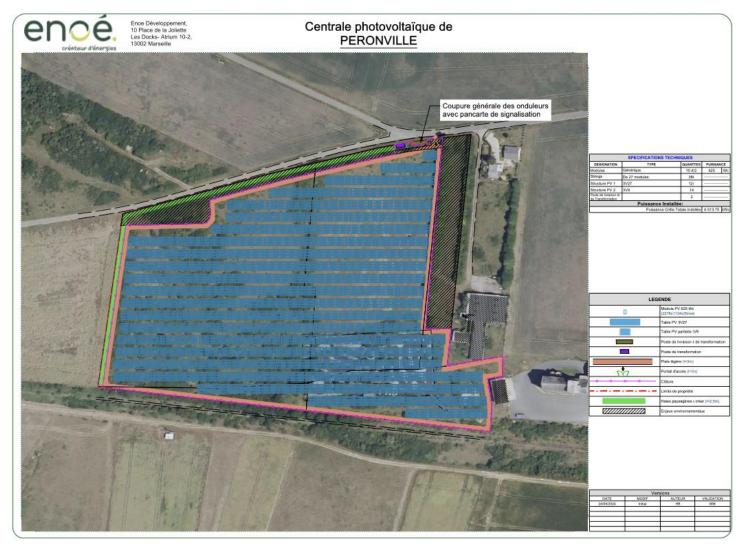
Option de localisation envisagée n°2 (scénario intermédiaire)



Le scénario intermédiaire, avec une puissance de 7,323 MWc en date du 24 juin 2024, incluait l'ajout de haies périphériques au nord et à l'ouest du site pour réduire la visibilité du projet depuis les routes publiques menant au bourg de la commune.

La puissance était supérieure à celle du scénario initial grâce à des panneaux plus performants, bien que l'emprise au sol soit réduite en raison de l'espace occupé par les haies.

Option de localisation envisagée n°3 (implantation retenue)



Le projet retenu, d'une puissance de 6,513 MWc et daté du 24 juin 2024, prévoit non seulement la plantation de haies périphériques au nord et à l'ouest, pour les raisons mentionnées précédemment, mais aussi la conservation des haies d'arbres à l'est de la ZIP, en raison de leur intérêt paysager et écologique.

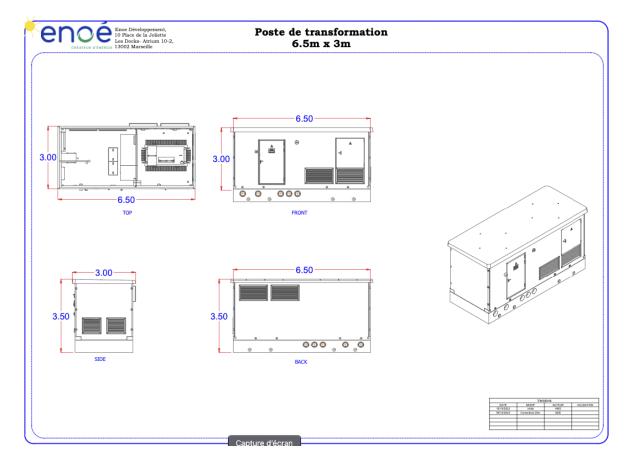
De plus, toutes les zones à enjeux modérés ou forts identifiées dans l'étude d'impact environnemental sont désormais évitées. Cela inclut les haies et boisements à l'ouest, importants pour les chiroptères et les habitats, ainsi que les stations de gesse à graines rondes au nord-ouest.

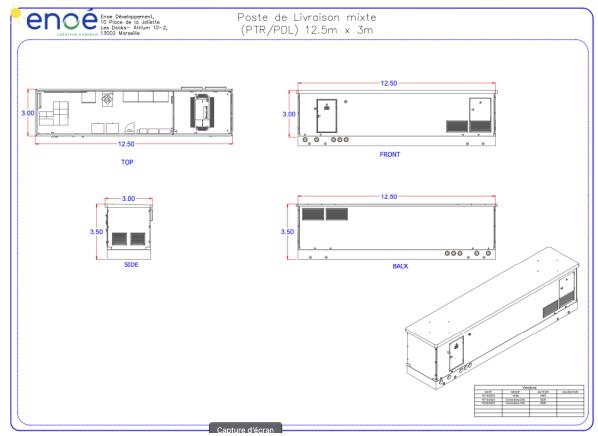
Enfin, la création d'une zone tampon de 5 mètres de large en moyenne au nord permet de conserver 3000 m² de fourrés propices à l'avifaune.

Le coût prévisionnel du projet est de 7 millions d'euros.

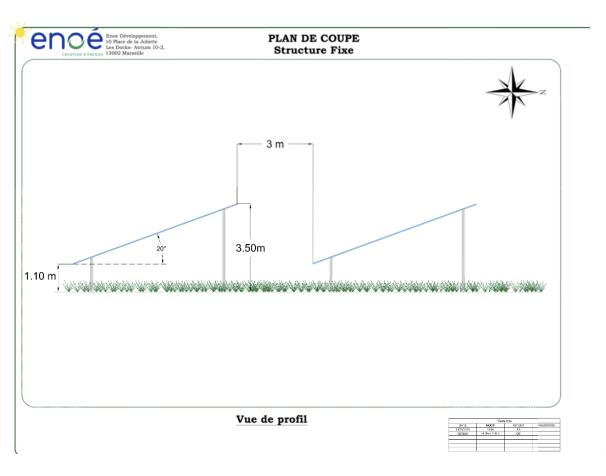
Pour la desserte, l'accès se fera depuis le portail donnant sur la voirie publique longeant le nord du site, sans nécessiter d'aménagement supplémentaire.

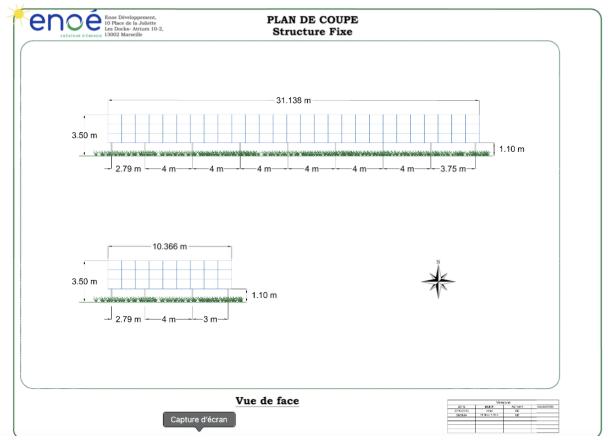
Plan des locaux techniques



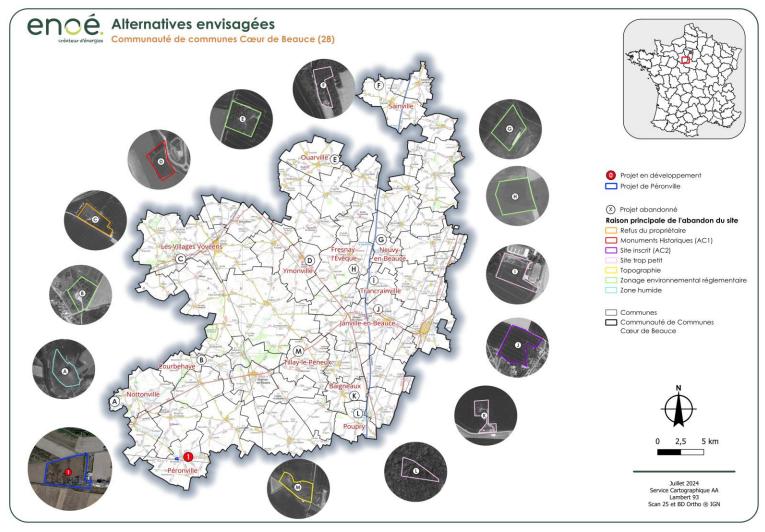


Coupes des structures photovoltaïques





Justification du choix du site



ENOE a exploré plusieurs alternatives au sein de la communauté de communes pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol. Cependant, ces alternatives n'ont pas abouti pour les raisons détaillées dans cette cartographie.

Enjeux socio-économique : retombées fiscales liées à l'IFER

L'IFER, le montant de l'imposition forfaitaire annuel, est fixé à 3 479 € / MWc. La répartition entre les différentes collectivités est la suivante :

Scénario n°1 : Si une commune isolée, un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) ou un EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ) est présent : 50 % pour la commune et 50 % pour le département ;

Scénario n°2 : Si un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) est présent : 20 % pour la commune, 50 % pour l'EPCI et 30 % pour le département.

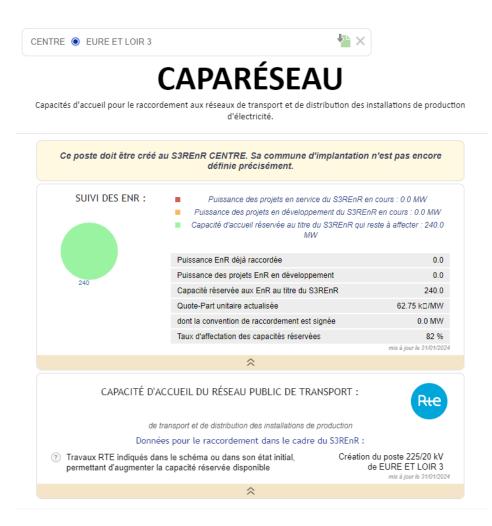
Sources:

Art. 1519 F du code général des impôts;

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-reseau

	Commune	CDC	Département
Scénario 1	11 503 € / an		11 503 € / an
Scénario 2	4601 € / an	11 503 € / an	6901 € / an

Raccordement







Le raccordement s'effectuera vraisemblablement sur le poste source EURE ET LOIR 3, qui n'est pas encore existant et dont l'implantation n'est pas encore précisément définie.

Sa capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR sera de 240 MWc.

S'il est positionné à l'endroit indiqué par ENEDIS actuellement, celui-ci se trouvera à 6 km du site d'implantation.

Mentions legales Gestion des données personnelles Aide RTE Fran-



Historique des concertations

12 janvier 2022 : Présentation du projet au maire de Péronville.

28 avril 2022 : Première réunion DDT/Enoé

28 septembre 2022 : Envoi d'un courrier à la mairie de Péronville et à la communauté de communes Cœur de Beauce pour solliciter une concertation sur les mesures envisagées.

20 novembre 2023 : Information à la mairie sur la fin de l'état initial paysager et les mesures proposées, avec une demande de réunion pour décider des mesures à mettre en place.

Mars 2023: Consultation du SDIS

6 mai 2024 : Deuxième réunion DDT/Enoé

17 juillet 2024 : Comité de projet

Avant le dépôt du permis de construire : Tenu d'un Comité Départemental des ENR, envoi d'une lettre d'information aux habitants.

Planning

Décembre 2025 Décembre 2026 Novembre 2025 Novembre 2024 Aujourd'hui Octobre 2024 Candidature à l'AO CRE Début des travaux Obtention du PC Dépôt PC Comité de projet **CDENR** et demande de PTF 12 mois 2 mois 12 mois Financement du 1 mois

Instruction du PC

Préparation de

dossier de candidature à l'AO CRE

enoé.

3 mois

projet



Contact

Marius MICHENAUD Responsable régional 06 29 51 65 24 marius.michenaud@enoe-energie.fr ENOE, 43 quai Malakoff, 44000, Nantes